

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 8 avril 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 22h12.

#### Etaient présents :

**Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY (à partir du 5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : M. Joël GODARD suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN, **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalèze** : M. René BLAISON, **Champoux** : M. Romain VIENET **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

#### Etaient absents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chevroz** : M. Franck BERNARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

#### Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, M. BERNABEU à JP. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, F. BAEHR à M. ZEHAF, G. BAILLY à L. FAGAUT (jusqu'au 4), P. BILLEREY à O. GRIMAITRE, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à A. POULIN, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. DEVESA, J. CHETTOUH à J. SORLIN, B. CYPRIANI à N. SOURISSEAU, L. GAGLILOLO à F. BOUSSO, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à N. BODIN, V. HALLER à M. ETEVENARD, P. C. HENRY à M. LEMERCIER, JE. LAFARGE à C. DEVESA, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. LAROPPE à F. BOUSSO, JE. LOUHKIAR à C. WERTHE, C. MICHEL à M. ZEHAF, MT. MICHEL à D. HUGUET, T. PETAMENT à L. FAGAUT, M. PIGNARD à C. WERTHE, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à N. SOURISSEAU, K. ROCHDI à L. CROIZIER, JH. ROUX à J. SORLIN, S. WANLIN à S. COUDRY, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, D. PAINEAU à J. ANDRIANSEN, R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY à O. LEGAIN, C. BOTTERON à S. RUTKOWSKI, V. DRUGE à P. AYACHE, F. BERNARD à G. ORY, JF. MENESTRIER à G. ORY, M. LEOTARD à JM. BOUSSET, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à V. FIETIER, H. BERMOND à JP. MICHAUD, R. BOROWICK à D. HUOT, C. LINDECKER à D. HUOT, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, JM. CAYUELA à P. CONTOZ, C. MAIRE à F. GALLIOU, B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, C. BARTHELET à G. GAVIGNET, N. DUSSAUCY à P. SIMONIN, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à P. CONTOZ, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, V. MAILLARD à L. ALLAIN, D. LEGAIN à JM. JOUFFROY



## Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2021

**Rapporteur** : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

**Commission** : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Action en faveur de l'emploi »	Montant prévu au BP 2021 : 74 150 € Montant de l'opération : 30 000€
<i>Sous réserve de vote du BP 2021 et du PPIF 2021-2025</i>	

### Résumé :

L'Etat et Grand Besançon Métropole sont engagés dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) depuis 3 ans désormais. Cette collaboration fructueuse a contribué au développement des entreprises et a bénéficié à des salariés, à des personnes en reconversion professionnelle et des demandeurs d'emplois. Il s'agit de rechercher un meilleur appariement sur le marché de l'emploi et de renforcer la sécurisation des parcours professionnels. Au regard du contexte économique et de la situation de l'emploi, il apparaît qu'une nouvelle forme de GPECT puisse être déployée sur GBM en privilégiant une approche transversale sur l'ensemble du territoire.

### I. Rappel de la démarche GPECT

Grand Besançon Métropole, en partenariat avec la DIRECCTE du Doubs, a souhaité accompagner la démarche de GPECT proposée par l'Association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE (REFC) depuis 2017. Cette action a pour objectif de rechercher un meilleur appariement sur le marché de l'emploi et renforcer la sécurisation des parcours professionnels. Au regard du contexte économique et de la situation de l'emploi, il apparaît qu'une nouvelle forme de GPECT puisse être déployée sur le territoire bisontin en privilégiant une approche transversale déployant ses effets sur l'ensemble du territoire.

### II. le projet

#### A/ Les objectifs du projet

Les objectifs sont multiples et partagés :

- adapter les emplois et les compétences aux évolutions prévisibles des secteurs concernés,
- formaliser le cas échéant les besoins en formation,
- créer une synergie entre les entreprises du secteur et entre ces entreprises et les acteurs du service public de l'emploi local et les acteurs socio-économiques du territoire,
- travailler à la mise en place de plans d'actions adaptés,
- développer une offre de services en optimisant les partenariats (entreprises, Service Public de l'Emploi, formation...),

#### B/ Le public bénéficiaire :

- Dirigeants d'entreprise, managers, cadres travaillant dans les ressources humaines, développeurs économiques.
- Employeurs, personnes sortant d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion ou en fin de parcours CDDI, demandeurs d'emploi, acteurs de la formation professionnelle, acteurs de l'aide à la mobilité, acteurs du service public de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, CAP EMPLOI...), SIAE du bassin d'emploi de Besançon, les opérateurs de compétences...

## C/ Descriptif du projet

Il s'agit de responsabiliser les entreprises et de les engager dans une réelle démarche de GPECT. Cela passe par des échanges, la confrontation des expertises de chacun, un contact permanent les structures publiques ou privées disposant des outils nécessaires à cette montée en compétence afin d'engager une réflexion et proposer des actions concrètes, mesurables, partagées et collectives.

L'enjeu principal étant d'accompagner les entreprises dans des démarches d'anticipation et de mise en œuvre des politiques de ressources humaines, en particulier en matière de besoins en compétences et de recrutement.

### - Les axes :

- Animation d'un réseau d'employeurs et directeurs des ressources humaines par l'organisation d'évènements (chefs d'entreprises ; direction des ressources humaines, managers) pour animer des conférences et temps de réflexion sur les enjeux et problématiques liées au recrutement, à la formation professionnelle et au management.
- Organisation d'évènements à destination des demandeurs d'emploi et des personnes éloignées de l'emploi, notamment pour des raisons géographiques, pour favoriser la rencontre avec des employeurs ou des dispositifs de formation professionnelle.

### - Les pistes envisagées :

- Sur le volet emploi :
  - Accompagner les chefs d'entreprise pour formaliser les compétences attendues sur un poste et notamment au travers des compétences transversales
  - Accompagner les entreprises au regard de la transition professionnelle
  - Fédérer les acteurs emploi / formation autour de la problématique du recrutement et de la formation
  - Communiquer davantage sur les dispositifs emploi/ formation auprès des entreprises et des personnes – Elaborer un guide à destination des chefs d'entreprise
  - Faciliter les immersions en entreprise.
- Sur le volet formation :
  - Capitaliser les démarches et initiatives territoriales
  - Sensibiliser les entreprises et les personnes en recherche d'emploi et d'insertion professionnelle sur les outils mobilisables sur le territoire tant sur l'emploi que la formation.
  - Mobiliser les dispositifs de formation ad-hoc adaptés pour les salariés et les demandeurs d'emploi

Parallèlement REFC mobilisera un réseau d'employeurs et de directeurs/trices des ressources humaines autour de la démarche PAQTE pour favoriser une politique d'emploi inclusif à destination des populations résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Réussite Emploi s'attachera d'aller à la rencontre des entreprises importantes du territoire afin de mieux cerner leurs besoins et des opérateurs de compétences.

## D/ Suivi et Evaluation

REFC s'attachera à réaliser un bilan de l'action qui sera présenté aux membres lors d'au moins 2 Comité de pilotage : GBM, Direccte, Région BFC, CD 25, Pôle emploi.

Ce bilan devra faire apparaître un certain nombre d'éléments quantitatifs et qualitatifs mesurables.

- une présentation de l'action GPECT ;
- une analyse de l'organisme sur les points forts, les points faibles et les points à améliorer ;
- une présentation des besoins qui ont été identifiés au cours de l'action menée
- des pistes de réflexion sur la prochaine convention GPECT.



Un bilan de l'action menée en 2020 a été porté à la connaissance de GBM – bilan joint au présent rapport

E/ Soutien 2021/2022

Le coût prévisionnel de l'opération en 2020 est estimé à 64 406 €.

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE a sollicité une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole pour la somme de 30 000 €.

La Direccte du Doubs est partenaire de l'opération.

*Remarque :*

*Ce rapport propose la mise en place d'un nouveau dispositif - cadre. Le champ de ce dispositif est large et les potentiels bénéficiaires ne sont encore pas connus.*

*Les élus susceptibles de se trouver en situation de conflit d'intérêt sont invités à se faire connaître en séance et à ne prendre part ni au débat, ni au vote.*

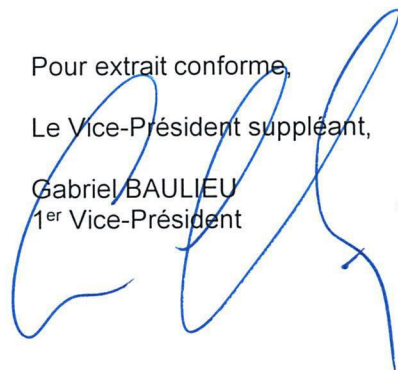
**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE à hauteur de 30 000 € pour l'opération GPECT**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



**Convention entre la Grand Besançon Métropole et l'association Réussite Emploi Franche-Comté – Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences**

**Entre :**

Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 8 avril 2021 d'une part,

**Et :**

L'association Réussite Emploi Franche Comté, dont le siège est situé 12 Rue Léonard de Vinci à Besançon, représentée par Monsieur Jean Charles THOULOUSE agissant en sa qualité de Président, et dûment habilitée, d'autre part.

Vu la demande de soutien reçue par l'association Réussite Emploi Franche Comté en date du 1<sup>er</sup> février 2021

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités mise en œuvre par l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE de l'action « GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES».

Il est proposé d'accompagner le projet sur 2021/2022

**Article 2 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue à compter de sa signature et ce jusqu'au 31 mars 2022.

**Article 3 - Objectifs**

A/ Les objectifs du projet

Les objectifs sont multiples et partagés :

- adapter les emplois et les compétences aux évolutions prévisibles des secteurs concernés,
- formaliser le cas échéant les besoins en formation,
- créer une synergie entre les entreprises du secteur et entre ces entreprises et les acteurs du service public de l'emploi local et les acteurs socio-économiques du territoire,
- travailler à la mise en place de plans d'actions adaptés,
- développer une offre de services en optimisant les partenariats (entreprises, Service Public de l'Emploi, formation...),

B/ Le public bénéficiaire :

- Dirigeants d'entreprise, managers, cadres travaillant dans les ressources humaines, développeurs économiques.

- Employeurs, personnes sortant d'un CDDI ou en fin de parcours CDDI, demandeurs d'emploi, acteurs de la formation professionnelle, acteurs de l'aide à la mobilité, acteurs du service public de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, CAP EMPLOI...), SIAE du bassin d'emploi de Besançon, les opérateurs de compétences...

### C/ Descriptif du projet

Il s'agit de responsabiliser les entreprises et de les engager dans une réelle démarche de GPECT. Cela passe des échanges, la confrontation des expertises de chacun, un contact permanent les structures publiques ou privées disposant des outils nécessaires à cette montée en compétence afin d'engager une réflexion et proposer des actions concrètes, mesurables, partagées et collectives.

L'enjeu principal étant d'accompagner les entreprises dans des démarches d'anticipation et de mise en œuvre des politiques de ressources humaines, en particulier en matière de besoins en compétences et de recrutement.

#### - Les axes :

- Animation d'un réseau d'employeurs et directeurs des ressources humaines par l'organisation d'événements (chefs d'entreprises ; direction des ressources humaines, managers) pour animer des conférences et temps de réflexion sur les enjeux et problématiques liées au recrutement, à la formation professionnelle et au management.
- Organisation d'événements à destination des demandeurs d'emploi et des personnes éloignées de l'emploi, notamment pour des raisons géographiques, pour favoriser la rencontre avec des employeurs ou des dispositifs de formation professionnelle.

#### - Les pistes envisagées :

- Sur le volet emploi :
  - Accompagner les chefs d'entreprise pour formaliser les compétences attendues sur un poste et notamment au travers des compétences transversales
  - Accompagner les entreprises au regard de la transition professionnelle
  - Fédérer les acteurs emploi / formation autour de la problématique du recrutement et de la formation
  - Communiquer davantage sur les dispositifs emploi/ formation auprès des entreprises et des personnes – Elaborer un guide à destination des chefs d'entreprise
  - Faciliter les immersions en entreprise.
- Sur le volet formation :
  - Capitaliser les démarches et initiatives territoriales
  - Sensibiliser les entreprises et les personnes en recherche d'emploi et d'insertion professionnelle sur les outils mobilisables sur le territoire tant sur l'emploi que la formation.
  - Mobiliser les dispositifs de formation ad-hoc adaptés pour les salariés et les demandeurs d'emploi

Parallèlement REFC mobilisera un réseau d'employeurs et de directeurs/trices des ressources humaines autour de la démarche PAQTE pour favoriser une politique d'emploi inclusif à destination des populations résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Réussite Emploi s'attachera d'aller à la rencontre des entreprises importantes du territoire afin de mieux cerner leurs besoins et des opérateurs de compétences.

#### **Article 4 - Engagements de GBM et versement de la subvention**

Grand Besançon Métropole s'engage à soutenir la mise en place de l'action susmentionnée par REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE en cohérence avec sa compétence Economie, emploi et insertion, et notamment en apportant son soutien financier et institutionnel dans la mise en œuvre de cette action, selon les modalités définies ci-après.

Grand Besançon Métropole accorde à REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE une subvention d'un montant de 30 000 € pour 2021/2022.

Cette subvention sera versée en une seule fois sur le compte de l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE à la date de la signature de la présente convention.

#### **Article 5 - Engagements de l'Association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE**

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE s'engage à :

- utiliser la subvention uniquement pour les besoins des actions définies à l'article 3,
- transmettre au Grand Besançon Métropole le bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.

#### **Article 6 - Sanctions**

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE s'engage à reverser les sommes perçues au titre de cette subvention qui n'aurait pas été utilisées dans le cadre des actions définies à l'article 3.

Par ailleurs, si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de cette subvention.

#### **Article 7 - Responsabilités - Assurance**

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

#### **Article 8 – Durée de la Convention :**

La convention est conclue pour une durée d'un an. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2021 et se terminera le 31 mars 2022.

#### **Article 9 - Modification et résiliation de la convention**

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure

#### **Article 10 - Règlement des litiges**

En cas de différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, celui-ci devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

**Article 11- Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de GBM et Monsieur le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

*Fait en deux exemplaires, à Besançon le .....*

Pour REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE,  
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,  
La Présidente,

Jean Charles THOULOZE

Anne VIGNOT



# Bilan Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT)

## 1. Rappel de la démarche :

La démarche a été initiée en 2017 sur l'EST, puis en 2018 sur Saint-Vit, et en 2019 sur le plateau Franche-Comté.

Initiateur de la démarche, la DIRECCTE et GBM sont des partenaires avec un engagement financier.

L'action de prospection des entreprises a pour objectif de faire un état des lieux des besoins des entreprises et les engager dans une démarche de GPECT.

Fin 2017, un guide GPECT à destination des entreprises faisant état des bilans des actions menées sur le territoire bisontin a été réalisé :

[https://docs.google.com/spreadsheets/d/1wRQJXEjNWppPeN3Gpz83i6SaUnZfF9yu\\_6D6HDKTdY/e/dit?ts=586a1085#gid=1944310341](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1wRQJXEjNWppPeN3Gpz83i6SaUnZfF9yu_6D6HDKTdY/e/dit?ts=586a1085#gid=1944310341)

Ce guide a vocation à être réactualisé par Grand Besançon Métropole.

Organisation de plusieurs évènements sur le territoire en direction des chefs d'entreprises et des demandeurs d'emploi (DIXI, U LOGOSTIQUES, ROCHE LEZ BEAUPRE et CHALEZEULE).

### Les partenaires institutionnels de la GPECT:

- Pôle Emploi
- Mission locale
- Département
  - CCI
- OPCO Opérateur de compétences
  - Les mairies des communes
    - UIMM
    - GE-EST

## 2. Années 2020/2021

### Objectif de la convention GBM (Grand Besançon Métropole) :

Les objectifs sont multiples et partagés :

- Adapter les emplois et les compétences aux évolutions prévisibles des secteurs concernés,

- Formaliser le cas échéant les besoins en formation,
- Créer une synergie entre les entreprises du secteur et entre ces entreprises et les acteurs du service public de l'emploi local et les acteurs socio-économiques du territoire,
- Travailler à la mise en place de plans d'actions adaptés,
- Développer une offre de services en optimisant les partenariats (entreprises, Service Public de l'Emploi, formation...),

Le public bénéficiaire :

- les TPE et les PME - Entreprises souhaitant optimiser sa gestion du personnel avec une orientation possible sur les secteurs de l'industrie manufacturière et agroalimentaire.
- les demandeurs d'emploi du bassin d'emploi et les salariés des entreprises avec un focus sur les personnes concernés par le plan pauvreté.

D'autres événements devaient être mis en œuvre, type « CAP VERS L'EMPLOI ». La manifestation du 17 mars a été annulée du fait de la crise sanitaire et du confinement en direction des publics en insertion.

**Objectif de la convention de la DIRECTTE :**

Engagement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 avril 2021 sur les mêmes orientations que GBM.

L'objectif de l'action s'inscrit dans le prolongement du travail conduit depuis plusieurs années sur le territoire métropolitain, en vue d'accompagner les entreprises dans des démarches d'anticipation et de mise en œuvre des politiques de ressources humaines, en particulier en matière de besoins en compétences et de recrutement. L'action s'articule autour de trois axes :

- Mobilisation d'un réseau d'employeurs et de directeurs/trices des ressources humaines autour de la démarche *PAQTE\** pour favoriser une politique d'emploi inclusif à destination des populations résidant dans les quartiers de la politique de la ville.
- Animation d'un réseau d'employeurs et directeurs des ressources humaines par l'organisation d'évènements (chefs d'entreprises ; direction des ressources humaines, managers) pour animer des conférences et temps de réflexion sur les enjeux et problématiques liées au recrutement, à la formation professionnelle et au management.
- Organisation d'évènements à destination des demandeurs d'emploi et des personnes éloignées de l'emploi, notamment pour des raisons géographiques, pour favoriser la rencontre avec des employeurs ou des dispositifs de formation professionnelle.

*\*Rappel le PAQTE :*

*Le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises s'inscrit dans une politique de la ville volontariste en associant les acteurs économiques à une action territoriale ambitieuse. Cette politique promeut une égalité des territoires qui permet à chacun et chacune une égalité des chances où qu'il se trouve. Cette ambition a été renouvelée à l'occasion de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers lancée en janvier 2019.*

*La politique de la ville étant l'affaire de tous, le PAQTE fait appel à la responsabilité sociale et territoriale des entreprises pour contribuer à l'expression des talents et du potentiel des habitants des quartiers prioritaires. En participant à la démarche PAQTE, l'entreprise fait le choix de l'engagement et de la confiance avec les différents partenaires pour aussi bénéficier en retour de la diversité des quartiers. La démarche portée par le PAQTE se trouve dans la continuité de la Charte des Entreprises et Quartiers conclues en 2017. Cette Charte a contribué à rapprocher ces deux milieux et le PAQTE s'inscrit dans cette démarche.*

*Le territoire de Besançon est riche en acteurs impliqués pour le développement des quartiers de la politique de la ville. Les opportunités de synergies et de dynamiques vertueuses en matière d'emploi et d'économie sont nombreuses. Fort de cette richesse locale, le PAQTE constitue une déclinaison des orientations stratégiques inscrites dans le contrat de ville unique pour la période 2015 – 2020 en matière d'emploi, d'insertion professionnelle et de développement économique.*

*En signant le PAQTE, l'entreprise s'engage sur des mesures qui contribuent au développement économique et social des quartiers de la politique de la ville. Elle pourra faire appel aux partenaires mobilisés dans cette démarche, qu'il s'agisse de l'Etat, du Grand Besançon Métropole ainsi qu'à tous les acteurs mobilisés dans le contrat de ville.*

### **3. Ce qui a été engagé sur 2020 dans le cadre de ces conventions :**

## **EN FAVEUR DES ENTREPRISES :**

- Le 4 février : Julien ESTIER «Comment manger les jeunes générations ? ».
- Le 20 octobre : Alain SIMON « Quand l'actualité écrit une page d'Histoire. Éclairages géopolitiques sur l'année 2020 » avec la mise en place de deux ateliers : partenaires CCI ANDRH et UIMM.

**Manifestation de Julien ESTIER le 4 février 2020 « Comment manager les jeunes générations ? » en direction des chefs d'entreprise. Cette manifestation a rassemblé 156 personnes.**



Dans le cadre des actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois  
et des Compétences menées sur le territoire du Grand Besançon depuis 2017

**Joël MATHURIN**

Préfet du Doubs

**Jean-Louis FOUSSERET**

Président de Grand Besançon  
Métropole et Maire de Besançon

ont le plaisir de vous inviter à la  
conférence :

## **Comprendre, recruter et manager les jeunes générations**

Comment mieux les comprendre  
et rendre le recrutement efficace,  
rendre nos entreprises attractives,  
adapter son langage pour  
pérenniser les recrutements,  
savoir tirer les nouvelles  
compétences des jeunes au profil  
de l'entreprise ?

**Mardi 4 février  
2020  
à 8h30**

**CCI du Doubs - Amphi Henri  
Régner**

46 avenue Villarceau, Besançon

*Pour organiser dans les meilleures  
conditions cet événement, nous vous  
remercions de vous inscrire avant le 28  
janvier.*

[Programme et  
Inscription](#)



Cette conférence s'adresse aux chef.fe.s d'entreprise, chef.fe.s d'équipe, responsables ou dirigeant.e.s, aux Directeur·rice·s de ressources humaines ayant à manager des collaborateurs de la génération Y.

## GRAND BESANCON METROPOLE

| [03.81.61.50.07](tel:03.81.61.50.07) | [frederick.faure@besancon.fr](mailto:frederick.faure@besancon.fr)

---



Conférence organisée en partenariat avec Réussite Emploi Franche-Comté et avec le soutien de la CCI du Doubs.

### **Manifestation d'Alain SIMON le 20 Octobre 2020 : à la CCI du Doubs : Alain SIMON « Quand l'actualité écrit une page d'Histoire. Éclairages géopolitiques sur l'année 2020 » Cette manifestation a rassemblée 106 personnes.**

Puis deux ateliers définis et validés par un comité technique :

- 2 ateliers un organisé par la CCI « **L'Economie du Doubs : quels enjeux ? Quelles mutations ? Quels besoins en compétences ?** » . Cette manifestation a rassemblée 30 personnes.
- Et un par l'UIMM et l'ANDRH : « **L'entreprise de demain : Comment donner du sens et anticiper les formes d'organisation du travail ? Comment permettre aux équipes de se projeter vers l'avenir ?** » Cette manifestation a rassemblée 45 personnes.



Dans le cadre des actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences menées sur le territoire du Grand Besançon depuis 2017

**Joël MATHURIN**

Préfet du Doubs

**Anne VIGNOT**

Présidente de Grand Besançon  
Métropole et Maire de Besançon

ont le plaisir de vous inviter à la  
conférence suivie d'ateliers  
interactifs :

## **Quand l'actualité écrit une page d'Histoire...**

Éclairages géopolitiques sur  
l'année 2020 par Alain Simon

Le « millésime 2020 » restera dans  
l'Histoire, nul n'en doute, avec son  
lot de secousses exceptionnelles.  
Mais le tri entre ce qui se révélera  
péripiéties et ce qui aura une

**Mardi 20 octobre 2020  
à 8h30**

**CCI du Doubs - Maison de  
l'Économie - Amphi Henri Régnier**  
46 avenue Villarceau, 25000 Besançon

*Pour organiser dans les meilleures conditions  
cet événement, nous vous remercions de vous  
inscrire obligatoirement avant le 13 octobre.*

*Attention : places limitées.*

*Port du masque obligatoire.*

*Deux inscriptions maximum par institution.*

portée durable se révèle malaisé. Cette conférence se propose de contribuer à ce tri en prenant du recul, cette distanciation que permettent l'Histoire et la Géographie, plus connues aujourd'hui sous le nom de « Géopolitique ».

L'exposition de plusieurs points de vue permettra de se demander successivement ce que la crise du coronavirus peut nous apprendre pour qui souhaite comprendre les mouvements du monde, d'abord, pour qui veut sentir les évolutions économiques, ensuite, et, enfin, pour ceux qui ayant des responsabilités doivent prendre des décisions.



Cette conférence s'adresse aux chef.fe.s d'entreprise, chef.fe.s d'équipe, responsables ou dirigeant.e.s, aux Directeur·rice·s de ressources humaines.

## GRAND BESANCON METROPOLE

| [03.81.61.50.07](tel:03.81.61.50.07) | [frederick.faure@besancon.fr](mailto:frederick.faure@besancon.fr)



## « Quand l'actualité écrit une page d'Histoire...Éclairages géopolitiques sur l'année 2020 »

20/10/2020 08:30 - 46 avenue Villarceau 25000 Besançon

### Programme :

8h30 : Conférence : Quand l'actualité écrit une page d'Histoire...Éclairages géopolitiques sur l'année 2020

10h45 : Ateliers

UIMM/ANDRH : L'entreprise de demain : Comment donner du sens et anticiper les formes d'organisation du travail ? Comment permettre aux équipes de se projeter vers l'avenir ?

Temps de partage d'expériences, de débat d'idées autour de la conférence d'Alain Simon.

CCI : Panorama sur le paysage économique du territoire

« L'Economie du Doubs : quels enjeux ? Quelles mutations ? Quels besoins en compétences ? »



**Alain Simon**

Juriste et économiste de formation, anime depuis de nombreuses années des conférences et séminaires d'aide à la prise de décision.

Il intervient, en France et dans le monde entier, auprès des équipes de Direction de grandes sociétés françaises ou étrangères et d'organisations professionnelles.

## **EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

- Manifestation en direction des demandeurs d'emploi : initialement prévue *le 17 mars 2020*. Manifestation annulée du fait de la crise sanitaire et du confinement, tout avait été finalisé.
- Les SIAE du territoire étaient associées à l'action et avaient repéré des salariés en sortie de parcours présentant des compétences pour les métiers de l'industrie.



**ACTION SPECIFIQUE DEDIEE AU PUBLIC EN INSERTION** le 17 Mars 2020 à 9h à 11h30. Maison de quartier Nelson Mandela / Planoise.

**Objectif et public :**

Cette manifestation était ouverte aux 5 entreprises du secteur (SIS, Safran, Mondelez, Losange, Adecco), ayant des besoins en recrutement non satisfaits sur certains métiers en tension.

**Elle s'adresse essentiellement aux demandeurs d'emploi du bassin d'emploi de Besançon.** Elle permet, dans le cadre d'une rencontre conviviale « autour d'un café », de proposer des offres d'entreprises.

**Enjeu :**

Action spécifiquement dédiée au public en insertion, aux personnes ayant peu de qualification, proche de la sortie ou sortie depuis les 6 mois sur le marché classique. L'enjeu est double mieux faire connaître l'insertion par l'activité économique mais aussi mettre en évidence les compétences des personnes issues de « l'insertion » et leur permettre le cas échéant d'accéder à un emploi durable.

Les demandeurs d'emploi avaient été invités notamment par le Département du Doubs qui avait ciblé les BRSA de Besançon et des communes extérieures.

De plus, les 5 entreprises du secteur (SIS, Safran, Mondelez, Losange, Adecco pour les présentations d'offres CDI) industriel devait être présentes sur cette demi-journée spécialement dédiée aux personnes éloignées de l'emploi.

**Programme :**

Présentation de l'IAE ; offre de service, mesure d'accompagnement des salariés, préparation à la sortie, les compétences travaillées.

Mise en valeur de coopérations positives entre l'insertion par l'activité économique et le monde Economique pour la mise à l'emploi durable : Témoignage de Monsieur Jean Charles THOULOZE directeur de Production société MANTION.

Présentation Dispositif PREPA APPRENTISSAGE INDUSTRIE CFAI/Mission Locale (DÉCOUVERTE FORMATION INDUSTRIE et Objectif Contrat) et échange entre les entreprises et les jeunes en parcours en recherche notamment de stage.

*Avant annulation de la manifestation 39 participants étaient inscrits :*

2 DE L'ADDSEA  
2 D'INTERMED  
4 DE LA BDR  
3 DE BTS  
4 DES CDEI  
4 DU GARE BTT  
1 DE LA MISSION LOCALE  
1 DE LA REGIE DES QUARTIERS  
4 DE TRI QUINGEY  
14 BRSA

#### **4. Les partenariats à mettre en place ou à confirmer sur la GPECT 2020/2021:**

- CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMPTE : un mail doit être adressé au CRBFC. Madame LIGNIER- Chef de service orientation et transition professionnelle afin leur proposer d'être financeur.
- Partenariat avec Pôle Emploi : sollicitation officielle de Pôle Emploi pour avoir une vision du territoire du GBM ainsi que le département (BRSA) sur la typologie des demandeurs d'emploi du territoire notamment quant au nombre de Demandeur d'emploi. Cette demande permettra éventuellement de fixer plus facilement le territoire d'intervention pour une action type CAP VERS L'EMPLOI.